

#### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence, le 5 juillet 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :

#### Étaient présents à la visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant

Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4

Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévalue de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

#### ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

#### 1- Ouverture de la séance

#### 2- Approbation du procès-verbal :

2.1 Séance ordinaire du 7 juin 2021

#### 3- Administration générale

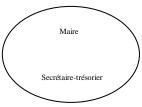
- **3.1** Embauche directrice générale adjointe
- **3.2** Tour Paramédic Québec Autorisation de passage
- **3.3** Adoption Règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement 617-2020 concernant la gestion contractuelle
- 3.4 PG Solutions Facturation formation Affectation du surplus cumulé non- affecté
- **3.5** Avis de motion Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux
- **3.6** Dépôt de projet Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux
- 3.7 Clôture Summum Clôture à la mairie Affectation du surplus cumulé non-affecté
- **3.8** HML Contrôle inc. Ventilation de la salle électrique au pavillon

#### 4- Trésorerie

**4.1** Approbation des comptes payés et à payer

#### 5- Travaux publics

- **5.1** Bellerose Asphalte Inc. Pavages
- **5.2** Bellerose Asphalte Inc. Pavages Affectation du surplus cumulé non-affecté
- **5.3** Adjudication d'un contrat Travaux de réfection de voirie Rang Berthelet et rang du Fleuve



**5.4** Adjudication d'un contrat – Travaux de réfections des rues Martial, Doucet et Boucher – Ouverture des soumissions

#### 6. Hygiène du milieu

#### 7. Urbanisme et environnement

- **7.1** Adoption du règlement de modification Règlement 622-2021 amendant le règlement numéro de zonage 324 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité
- **7.2** Adoption du règlement de modification Règlement 623-2021 amendant le règlement administratif numéro 321 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

#### 8. Sécurité publique et service incendie

- **8.1** Adoption Règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- **8.2** Adoption règlement numéro 267-2021 modifiant le règlement 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation
- **8.3** Contrôle canin Renouvellement de mandat pour 2021-2022

#### 9. Loisirs et culture

- 9.1 Remboursement / Inscriptions camp de jour 2021
- 9.2 Achat abreuvoir à deux niveaux

#### 10. Autres(s) sujet(s)

- **10.1** Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière Renouvellement de l'adhésion
- 10.2 Adjudication de contrat Entretien des chemins d'hiver
- 10.3 Demande de dérogation mineure 941, rang de la Rivière-Bayonne Sud
- 10.4 Rédaction du bilan de qualité de l'eau potable 2020
- 10.5 Émondage Rang de la Rivière-Bayonne Nord Mario Béland
- **10.6** Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

#### 11. Période de questions

#### 12. Clôture et levée de l'assemblée

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

#### 2021.07.103 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement

connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin

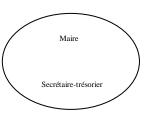
2021;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du

procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Léo Soulières Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.104 Embauche directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**ATTENDU** L'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice)

général(e) et secrétaire-trésorier (ère) adjoint(e);

**ATTENDU** Les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Guy Burelle Et résolu :

De nommer Madame Nancy Beausoleil au poste de directrice générale et secrétairetrésorière adjointe rétroactivement au 28 juin 2021, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

De mandater le maire, Monsieur Richard Giroux, à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.105 Tour Paramédic Québec – Autorisation de passage

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Tour Paramédic Québec à circuler dans la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, conformément au permis émis par le ministère des Transports le 18 septembre 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.106 Adoption- Règlement numéro 625-2021 modifiant le règlement numéro 617-2020 concernant la gestion contractuelle

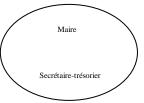
Avant l'adoption du règlement 625-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières Appuyé par le conseiller Guy Burelle Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 625-2021 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 617-2020 concernant la gestion contractuelle ».

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 625-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.



#### 2021.07.107 PG Solutions – Facturation formation – Affectation du surplus cumulé non-affecté

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a

octroyé, par sa résolution numéro 2021-04-054, un contrat pour l'installation, la conversion et le transfert de données et

la formation avec PG Solutions;

**CONSIDÉRANT** Que les coûts relatifs à ce contrat n'ont été budgétés en 2021;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu d'affecter le montant pour de cette facture pour

la formation et la conversion à même le surplus cumulé non-

affecté;

#### POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière Appuyé par le conseiller Robert Pufahl Et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter un montant de 8 052.54\$ à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs au contrat octroyé pour la conversion et la formation avec PG Solutions.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# Avis de motion – Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Alain Laferrière, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux.

# Dépôt de projet de règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Alain Laferrière, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 624-2021 intitulé « Règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de se conformer à la loi provinciale concernant les animaux domestiques et chien dangereux.

#### 2021.07.108 Clôture Summum – Clôture à la mairie – Affectation du surplus cumulé non-affecté

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a octroyé,

par sa résolution numéro 2020-09-172, un contrat pour l'installation d'une clôture au 400 rang de la Rivière Bayonne

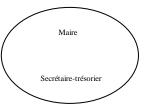
Sud, soit à la mairie et au garage municipal;

**CONSIDÉRANT** Que l'installation de la clôture a été retardée pour des raisons de

conditions climatiques;

**CONSIDÉRANT** Que les coûts relatifs à ce contrat ont été budgétés en 2020 et

n'ont pas été dépensés;



CONSIDÉRANT

Qu'il y a lieu d'affecter le montant pour l'installation de cette clôture à même le surplus cumulé non-affecté;

#### POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter un montant de 35 480.52\$ à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs au contrat octroyé pour le projet de l'installation d'une clôture à la mairie et au garage municipal.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.109 HML Contrôle Inc. – Ventilation de la salle électrique au pavillon

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Guy Burelle Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de HML Contrôle Inc. au montant de 3 956.29\$, incluant les taxes applicables, concernant l'installation d'un système de ventilation à la salle électrique du pavillon.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.110 Approbation des comptes payés et à payer

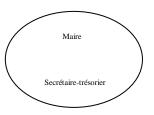
La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2021 étant les numéros de déboursés du lot 21-06 suivants : 202100317 à 202100323, 202100366 à 202100386, 5702 à 5703, 5707 à 5711 inclusivement et ce, pour un montant total de 45 042.35\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : 202100506 à 202100507, 202100509 à 202100510, 202100512 à 202100524, 202100529 à 202100534, 202100539 à 202100540, 202100543 à 202100548, 202100550, 202100554 à 202100560 202100562 à 202100565, 202100569 à 202100578, 202100582 à 20210084, 20210089 à 202100599, 202100601 à 202100602 inclusivement et ce, pour un montant de 190 002.91\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de juin 2021 étant les chèques numéros 202100183 à 202100217 inclusivement et ce, pour un montant de 31 950.95\$.



#### 2021.07.111 Bellerose Asphalte Inc. - Pavages

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Léo Soulières Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Facture numéro 2027 : 3 449.25\$, incluant les taxes applicables, concernant le pavage du stationnement à l'aire de repos du pont Grandchamp;

Facture numéro 2028 : 9 830.36\$, incluant les taxes applicables concernant le pavage de la rue du pont Grandchamp tronçon nord;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.112 Bellerose Asphalte Inc. - Pavages - Affectation du surplus cumulé non-affecté

CONSIDÉRANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite faire asphalté la rue du pont Grandchamp tronçon sud ;
CONSIDÉRANT	Que les coûts relatifs à ce projet n'ont pas été budgétés en 2021;
CONSIDÉRANT	Qu'il y a lieu d'affecter le montant pour l'asphaltage de la rue du pont Grandchamp tronçons sud à même le surplus cumulé non- affecté;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur Et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter un montant de 20 693.03\$ à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs à l'asphaltage de la rue du pont Grandchamp tronçon sud.

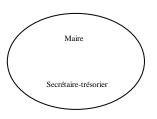
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.113 Adjudication de contrat – Travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet et le rang du Fleuve

CONSIDÉRANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à des demandes de soumissions par appel d'offres public pour des travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet et le rang du Fleuve;
CONSIDÉRANT	Que cinq (5) entrepreneurs ont répondu à la demande de la municipalité dans le délai demandé, savoir;
Sintra Inc.	Montant total de la soumission, incluant les taxes : deux cent six mille trois cent cinq et trente-neuf sous (206 305.39 \$)

Asphalte Général Inc

Montant total de la soumission, incluant les taxes : deux cent trente-huit mille sept cent trente-deux et quatre-vingt-quatorze sous (238 732.94 \$)



BLR excavation Inc.

Montant total de la soumission, incluant les taxes : deux cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-sept et quatre-vingt-quatre sous (255 247.84 \$)

Pavage JD Inc.

Montant total de la soumission, incluant les taxes : deux cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-six et soixante-quatorze sous (235 886.74 \$)

Excavation Normand Majeau Inc.

Montant total de la soumission, incluant les taxes : cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-treize et quatre-vingt-seize sous (184 373.96 \$)

**CONSIDÉRANT** L'analyse des soumissions reçues par monsieur Stéphane Allard,

ingénieur en date du 7 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** Que la soumission présentée par l'entrepreneur Excavation

Normand Majeau inc. est la plus basse et conforme aux

exigences des documents de soumissions;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fait l'adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet et le rang du Fleuve à l'entrepreneur Excavation Normand Majeau Inc. pour un montant total de cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-treize et quatre-vingt-seize sous (184 373.96 \$)incluant les taxes applicables.

Que les documents suivants font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, notamment et non limitativement, savoir :

- Demande de soumissions (appel d'offres);

Devis général (incluant les annexes);

- La soumission déposée par l'entrepreneur;

- Tout autre document exigé par la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.114 Adjudication d'un contrat – Travaux de réfection des rues Martial, Doucet et Boucher

CONSIDERANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à
	des demandes de soumissions par appel d'offres public pour des
	travaux de de réfection de voirie sur les rues Martial, Doucet et

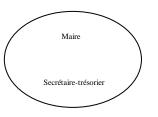
Boucher;

CONSIDÉRANT Que deux (2) entrepreneurs ont répondu à la demande de la

municipalité dans le délai demandé, savoir;

Excavation Normand Majeau Inc.

Montant total de la soumission, incluant les taxes : soixante-dixhuit mille deux cent quarante-sept et quatre-vingt-quatorze sous (78 247.94 \$)



Sintra Inc.

Montant total de la soumission, incluant les taxes : soixante-dixsept mille six cent cinquante et un et vingt-cinq sous (77 651.25

\$)

CONSIDÉRANT L'analyse des soumissions reçues par monsieur Stéphane Allard,

ingénieur en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** Que la soumission présentée par l'entrepreneur Sintra Inc. est la

plus basse et conforme aux exigences des documents de

soumissions;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Léo Soulières Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fait l'adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection de voirie sur les rues Martial, Doucet et Boucher à l'entrepreneur Sintra Inc. pour un montant total de soixante-dix-sept mille six cent cinquante et un et vingt-cinq sous (77 651.25 \$).

Que les documents suivants font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, notamment et non limitativement, savoir :

- Demande de soumissions (appel d'offres);
- Devis général (incluant les annexes);
- Addenda
- La soumission déposée par l'entrepreneur;
- Tout autre document exigé par la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.115 Adoption du règlement de modification – Règlement 622-2021 amendant le règlement amendant le règlement numéro 324 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU' Une assemblée de consultation écrite s'est tenue le

7 juin 2021 concernant le projet de règlement numéro

622-2021;

CONSIDÉRANT QUE Le titre du projet de règlement numéro 622-2021 présenté

lors de cette assemblée de consultation publique s'intitulait : « Règlement visant à amender le règlement numéro 324 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité »;

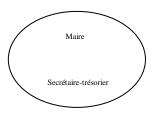
CONSIDÉRANT QUE Lors de cette assemblée de consultation écrite, les membres

du conseil n'ont reçu aucune question concernant ladite

adoption de ce règlement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur Et résolu :



Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le second projet de règlement numéro 622-2021 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage de roulottes de restaurations rapides sur le territoire de la Municipalité » soit adopté.

Que, conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), un avis soit publié le 14 juin 2021 concernant une demande d'approbation référendaire par les personnes intéressées.

Que les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du projet de règlement numéro 622-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.116 Adoption du règlement de modification – Règlement 623-2021 amendant le règlement administratif numéro 321 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU'	Une	assemblée	de	consultation	écrite	s'est	tenue	le
	7 juin	2021 concer	nant	le projet de règ	lement	numéro	)	

622-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** Le titre du projet de règlement numéro 623-2021 présenté

lors de cette assemblée de consultation publique s'intitulait : « Règlement visant à amender le règlement numéro 321 relatif à l'autorisation d'utiliser des roulottes de restaurations rapides sur l'ensemble du territoire de la Municipalité »;

**CONSIDÉRANT QUE** Lors de cette assemblée de consultation écrite, les membres

du conseil n'ont reçu aucune question concernant ladite

adoption de ce règlement;

#### POUR CES MOTIFS,

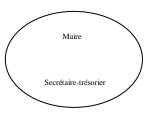
Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur Et résolu :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le second projet de règlement numéro 623-2021 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 321 et ayant pour effet d'autoriser l'usage de roulottes de restaurations rapides sur le territoire de la Municipalité » soit adopté.

Que, conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), un avis soit publié le 14 juin 2021 concernant une demande d'approbation référendaire par les personnes intéressées.

Que les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du projet de règlement numéro 623-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).



# 2021.07.117 Adoption – Règlement numéro 626-2021 modifiant le règlement 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Avant l'adoption du règlement 626-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 626-2021 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 519-2011 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ».

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 626-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.118 Adoption – Règlement numéro 627-2021 modifiant le règlement 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation

Avant l'adoption du règlement 627-2021, le maire mentionne l'objet ainsi que la portée de ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 627-2021 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 608-2019 relatif au stationnement et à la circulation ».

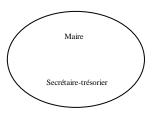
Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 626-2021, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Qu'un avis public d'adoption du règlement soit publié conformément aux dispositions de la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.119 Contrôle canin – Renouvellement de mandat pour 2021-2022

CONSIDÉRANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a mandaté, le 8 juillet 2019, Monsieur Yves Lahaie, de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé, comme contrôleur canin;
CONSIDÉRANT	Que la municipalité souhaite renouveler le mandat de Monsieur Lahaie pour la période 2021-2022;
CONSIDÉRANT	L'offre de service déposée par Monsieur Yves Lahaie de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé en date du 26 juin 2021:



#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de service présentée par Monsieur Yves Lahaie, de la compagnie Les Sentiers canins Maskinongé, et mandate Monsieur Lahaie comme contrôleur canin pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Que l'offre de service présentée par Monsieur Lahaie fasse partie intégrante de la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.120 Remboursement / Inscriptions camp de jour 2021

CONSIDÉRANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de rembourser à ses résidents, le montant supplémentaire facturé par la Ville de Berthierville aux non-résidents pour ses frais de camp de jour;
CONSIDÉRANT	Que certains parents résidant dans la municipalité ont dû inscrire leur enfant au camp de jour de la ville de Berthierville;
CONSIDÉRANT	Que le conseil municipal souhaite rembourser les parents de façon équitable pour qu'ils paient les mêmes frais pour le service de camp de jour pour leur enfant;

#### POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Robert Pufahl Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier rembourse une partie des frais pour les parents ayant inscrit leur enfant au service au camp de jour à la Ville de Berthierville.

Que les montants remboursés par la municipalité pour les inscriptions en camp de jour pour l'année 2021 soient les suivants :

Inscriptions à la Ville de Berthierville : 60.00\$ / semaine

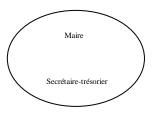
Que la municipalité procédera au remboursement sous présentation du formulaire original de l'inscription.

De plus le formulaire demeura la propriété de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.121 Achat - Abreuvoir à deux niveaux

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Léo Soulières Et résolu :



Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de EMCO Corporation au montant de 4,225.33\$, incluant les taxes applicables, concernant l'achat d'un abreuvoir à deux niveaux.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

# 2021.07.122 Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Guy Burelle Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle son adhésion au Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2021.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier débourse un montant de 143.72, incluant les taxes applicables, pour ce renouvellement.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.123 Adjudication de contrat - Entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT	Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à		
	des demandes de soumissions par appel d'offres public pour		
	l'entretien des chemins d'hiver;		

**CONSIDÉRANT** Que deux (2) entrepreneurs ont répondu à la demande de la municipalité dans le délai demandé, savoir;

#### Les Entreprises Berthier Inc;

OPTION «A» 1 AN	98 977,40\$
<b>OPTION «B» 3 ANS</b>	279 262,50\$
<b>OPTION «C» 5 ANS</b>	473 900,00\$

Toutes les taxes sont en sus

#### Terrassement Baril;

OPTION «A» 1 AN	71 085,00\$
<b>OPTION «B» 3 ANS</b>	213 255,00\$
<b>OPTION «C» 5 ANS</b>	355 425,00\$

Toutes les taxes sont en sus

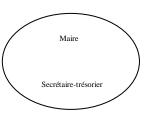
CONSIDERANT	Que la soumission présentée par l'entrepreneur <b>Les Entrep</b> i	rises
	Berthier Inc. est conforme aux exigences des documents	s de

soumissions;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité, conformément à l'ANNEXE "C" – Formule

de soumission / Bordereau de prix -, faisant partie intégrante du DEVIS GÉNÉRAL, s'est réservé le droit d'octroyer ledit contrat

selon l'option de son choix;



Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier fait l'adjudication d'un contrat De déneigement des chemins d'hiver pour une dure <u>d'une saison (1)</u>, étant l'OPTION "A" à la Formule de soumission / Bordereau des prix de l'entrepreneur Les Entreprises Berthier Inc. pour un montant total de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-sept et quarante sous (98 977.40\$), taxes en sus.

Que les documents suivants font partie intégrante du contrat à intervenir entre les parties, notamment et non limitativement, savoir :

Demande de soumissions (appel d'offres);

Devis général (incluant les annexes);

- Addenda

- La soumission déposée par l'entrepreneur;

- Tout autre document exigé par la municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier prend à sa charge l'achat des abrasifs et en fait l'épandage durant la saison à ses frais.

Que le maire, Monsieur Richard Giroux et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Pier Aubuchon, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le contrat liant l'entrepreneur **Les Entreprises Berthier Inc.** à la municipalité pour l'entretien des chemins d'hiver et tout autre document s'il y a lieu.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.124 Demande de dérogation mineure – 941, rang de la Rivière-Bayonne Sud

CONSIDÉRANT	La demande de dérogation mineure déposée le 17 juin 2021 par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 941, Rivière-Bayonne Sud, lot numéro 3 449 394, conformément au règlement numéro 269 intitulé: « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;
CONSIDÉRANT	Que la Comité consultatif d'urbanisme (CCII) de la

#### Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a tenu une rencontre le 30 juin 2021 et qu'il a procédé à une

analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses

recommandations au conseil municipal;

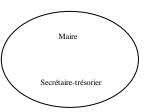
#### CONSIDÉRANT

Que cette demande vise :

 À autoriser une clôture de type froste noire avec latte en cour avant d'une hauteur de six (6) pieds, 1.83 mètres;

#### **CONSIDÉRANT**

Les membres du C.C.U ne sont pas en accord avec cette demande contenu que l'objectif de la demande ne représente pas l'harmonie visée par la règlementation en vigueur;



#### POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier n'accorde pas la dérogation suivante au propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 941, Rivière Bayonne Sud, lot numéro 3 449 394, à savoir :

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.125 Rédaction du bilan de qualité de l'eau potable 2020

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission numéro SVT-21-0575 de la firme Nordikeau, au montant de 579.00\$, excluant les taxes applicables, concernant la rédaction du bilan de qualité de l'eau potable 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.126 Émondage – Rang de la Rivière-Bayonne Nord – Mario Béland

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel Appuyé par le conseiller Léo Soulières Et résolu :

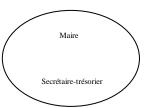
Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de Mario Béland, pour un montant approximatif de 5 000.00\$, concernant l'émondage des arbres sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord, section de route 347 à la route 138 pour assurer la sécurité des citoyens ainsi que pour faciliter le passage des machines agricoles.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### 2021.07.127 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale, à faire une demande auprès de la direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport concernant l'installation d'un jeu d'eau.



#### Période de questions

Aucune question n'a été soumise.

#### 2021.07.128 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl Appuyé par le conseiller Alain Laferrière Et résolu : Que la séance soit levée à 20h18.			
			Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.
Richard Giroux, Maire	Marie-Pier Aubuchon Directrice générale et Secrétaire-trésorière		
	nature du présent procès-verbal équivaut à la ons qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du		
Richard Giroux, Maire			